



Saint-Martin-sur-le-Pré, le 5 juillet 2016

Téléphone : 03 26 68 16 23
Télécopie : 03 26 68 13 35
Mail : mairie@mairie-saintmartinsurlepre.fr

Monsieur Denis CONUS
Préfet de la Marne
Hôtel de la Préfecture
1 rue de Jessaint
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Monsieur le Préfet,

Compte tenu d'un contexte de réduction continue et forte de son espace agricole sous la pression de l'urbanisation, la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré souhaite compléter les dispositions de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par l'application de l'article L.112-2 du code rural et de la pêche maritime prévoyant le classement de certains espaces en tant que zones agricoles protégées (ZAP) aux fins de confirmer sur le long terme la vocation agricole des espaces concernés.

A cette fin, la commune a missionné l'agence d'Urbanisme et de développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne pour élaborer un dossier de proposition conformément aux dispositions de l'article R. 112-1-5 du code rural et de la pêche maritime et accompagner la commune dans une démarche préalable d'information des différentes parties prenantes dont la Chambre d'agriculture de la Marne et la Direction Départementale des Territoires de la Marne.

Cette démarche, soutenue par le conseil municipal, a rencontré un écho favorable au niveau des agriculteurs de Saint-Martin-sur-le-Pré et des représentants de la profession agricole. Je me permets donc de vous solliciter pour engager la procédure de création de cette zone agricole protégée et vous transmets à cet effet 4 dossiers de travail.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les meilleures et les plus cordiales.

ACTE Reçu LE
13 JUL. 2016
PRÉFECTURE DE LA MARNE
DRCL

Le Maire de Saint-Martin-sur-le-Pré,

Jacques JESSON

Pièces jointes : 4 dossiers de zone agricole protégée